



Achat de particulier à particulier

Par **achille78**, le **30/09/2010** à **09:20**

Bonjour, nous cherchons à acheter un bien immobilier. Nous avons visité un bien avec une agence mais peu de temps après l'agence nous a dit que le bien était vendu. Finalement la vente ne s'est pas faite, je m'en suis aperçu un mois après en voyant le bien en vente par le particulier sur un site de petites annonces. Le vendeur avait mis auparavant le bien dans plusieurs agences, et n'y est apparemment plus dans l'agence avec laquelle nous avons visité. Sommes-nous obligé de repasser par l'agence ou pouvons-nous faire directement affaire avec le particulier comme il le souhaite? Merci de votre aide.

Par **chris_idv**, le **30/09/2010** à **10:24**

Bonjour, Si le vendeur n'a plus aucune relation contractuelle avec l'agence immobilière (expiration du mandat) vous pouvez traiter directement avec le vendeur. Attention toutefois à bien faire mentionner ce point **[s]par écrit[/s]** dans la promesse de vente car dans l'hypothèse où le vendeur est toujours sous mandat avec l'agence immobilière qui vous a fait visiter le bien mais "oublie" de vous informer alors l'agence pourrait s'appuyer en justice sur la bon de visite qu'elle vous a fait signé pour exiger le paiement de sa comission. Cordialement,

Par **achille78**, le **30/09/2010** à **11:21**

merci